

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/19

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 24 juin 2019*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Édouard FRÉDÉRIC DUPONT, le lundi 24 juin 2019 à 18h35, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Étaient présents :

Monsieur Pierre BAILLOT D'ESTIVAUX, Monsieur René-François BERNARD, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Josiane GAUDE, Monsieur Marc LAROCK, Monsieur Olivier LE QUERE, Monsieur Christian LE ROUX, Monsieur Christophe POISSON et Monsieur Yves POZZO di BORGO.

Étaient absentes et excusées :

Madame Laurence AMAND ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe POISSON.
Madame Emmanuelle DAUVERGNE ayant donné pouvoir à Madame Rachida DATI.

Étaient absents :

Monsieur Thierry HODENT
Madame Philippine HUBIN

Monsieur Yves POZZO DI BORGO est arrivé à 18h38 et a pris part au vote du projet de délibération **2019 D ASCO 27** et tous les autres projets.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h35 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Bonjour à tous et à toutes, le Conseil est ouvert. Je vous informe que Laurence AMAND a donné pouvoir à Christophe Poisson, Emmanuelle DAUVERGNE m'a donné pouvoir et Philippine HUBIN est aujourd'hui absente.

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2019 011

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire désigne Olivier LE QUERE secrétaire de séance et Nathalie BADIER secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 011.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 - L'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mai 2019. 07 2019 012

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal au vote.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 012.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

3 - Dotation de l'état-spécial du 7^e arrondissement au titre du budget supplémentaire 2019. 07 2019 017

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle que le budget supplémentaire vient compléter la dotation du budget primitif, c'est-à-dire le budget initial. Elle observe un faible report sur ce budget puisque le taux d'exécution est très bon, il s'agit d'ailleurs du meilleur taux d'exécution de l'ensemble des mairies d'arrondissement : **97,06%**. Madame le Maire explique qu'elle a formulé des demandes complémentaires de **49 300 euros** pour payer les fluides, **12 400 euros**

pour couvrir des dépenses de crèches et une augmentation de **10 000 euros** pour une dotation globale pour le conservatoire. Madame le Maire évoque également les budgets localisés déjà acceptés pour la réalisation d'opération l'an prochain : **256 000 euros** pour assurer la réfection de la place René Char et **120 000 euros** pour rénover les trottoirs du boulevard Saint-Germain, côté impair.

La délibération est adoptée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 017.

Pour : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

4 – Collèges publics parisiens. Convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la Ville de Paris et des collèges. 2019 DASCO 27

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente la convention relative aux modalités d'exercice des compétences de la ville de Paris et des collèges et explique que la réforme du statut de Paris a entraîné la fusion de la ville et du département.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 27.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 – Collèges publics parisiens. Subventions (704 206 euros) au titre du budget participatif des collèges. 2019 DASCO 90

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire précise que dans le cadre du budget participatif 19 collèges parisiens étaient appelés à se prononcer sur un catalogue de 16 projets regroupés en quatre thèmes : collège de l'expérimentation, collège numérique, collège sportif et collège agréable. Pour le 7^{ème} arrondissement, le collège Victor Duruy a choisi le thème « Un collège agréable » et a opté pour le projet de « Mobilier intérieur ».

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 90.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Subvention (112 882 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e) pour la halte-garderie « La Joannaise du Gros Caillou » (7^e). 2019 DFPE 65

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente la prorogation et l'avenant avec l'association la Joannaise du Gros Caillou et la halte-garderie la Joannaise du Gros Caillou pour un montant de 112 882 euros. Elle souligne que cette crèche a bénéficié d'une augmentation de sa subvention d'un montant de 17 359 euros grâce au soutien de la mairie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 65.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Subvention (51 084 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association « Saint-Simon » (7^e) pour le jardin d'enfants « Les Lutins » (7^e). 2019 DFPE 76

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire détaille la subvention et la prorogation avec l'association Saint-Simon pour le jardin d'enfants « Les Lutins » pour un montant de 51 084 euros.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 76.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 – Subventions (1 854 662 euros), prorogation et avenants n° 1, 2 et 3 à l'association «La Croix-Rouge Française» (14^e) pour ses 7 établissements d'accueil de la petite enfance. 2019 DFPE 185

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique qu'il s'agit de subventions et prorogations d'avenants avec l'association « La Croix-Rouge Française » pour un montant total de 1 854 662 euros dont dans le 7^e, un établissement de la Croix-Rouge au 182, rue de Grenelle.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 185.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 – Subvention (542 006 euros) et convention avec l'association « La maison des Bout'chou » (6^e) pour la création d'une crèche située au 5-7, Villa Ségur (7^e). 2019 DFPE 189

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle le contexte de cette convention avec l'association « la Maison des Bout'Chou » pour la création d'une crèche située au 5/7 villa de Ségur, ancien siège de la société Michelin. Elle souligne que l'intégration de la crèche a été instamment demandée au promoteur par la mairie et précise que le 7^{ème} aura 25 berceaux supplémentaires pour les familles sur ce site ainsi que huit berceaux supplémentaires à la crèche Estrées.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DFPE 189.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 – Adoption d'une convention cadre régissant les modalités d'occupation par des associations des locaux scolaires du 1^{er} degré pour l'année scolaire 2019/2020. 07 2019 013

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire annonce qu'il s'agit de la reconduction d'une convention-cadre régissant les modalités d'occupation par des associations de locaux scolaires du premier degré pour l'année scolaire 2019-2020

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 013.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 – Conventions entre la Mairie du 7^e et 3 associations pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en Mairie. 07 2019 014

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire cite les trois associations avec lesquelles la mairie passe convention pour l'occupation régulière d'une salle de réunion en mairie : l'Agence Départementale d'Information sur le Logement, l'Union Nationale des Combattants et la Société d'Histoire et d'Archéologie.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 014.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 – Conventions d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la Mairie du 7^e arrondissement et 15 associations. 07 2019 015

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente la convention d'occupation permanente de la salle Jean Nicot entre la mairie du 7^e et quinze associations avec des créneaux d'horaires élargis de 8 h à 22h30.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 015.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 – Renouvellement de la convention conclue entre la Mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE pour la saison 2019/2020. 07 2019 016

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire expose le partenariat conclu entre la mairie du 7^e et l'association Entr'acte pour l'occupation du conservatoire Erik SATIE.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2019 016.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 – Subvention (5 500 euros) à l'association photo Saint-Germain (6^e). 2019 DAC 223

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que la délibération concerne l'attribution de 5 500 euros à l'association Photo Saint-Germain pour l'organisation du festival Photo Saint-Germain depuis 7 ans.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 223.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 – Subventions (168 750 euros) à 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap et 3 avenants à convention. 2019 DAC 270

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente la subvention de 168 750 euros pour 26 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 270.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 – Subvention (5 000 euros) à l'association Ciné d'Hier sur proposition de la Mairie du 7^e arrondissement au titre de l'action culturelle locale. 2019 DAC 704

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire souligne que cette subvention de 5 000 euros est destinée à l'association Ciné d'Hier qui organise le festival du 7^e art dans le 7^{ème} arrondissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAC 704.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 – Subventions au titre des fonds du Maire du 7^e arrondissement (13 000 euros) à quinze associations. 2019 DDCT 83

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire énumère les 15 associations bénéficiaires de subventions au titre des fonds du maire du 7^e pour un montant de 13 000 euros.

Elle cite notamment l'association *Partage 5/6/7* qui réalise un travail conséquent notamment avec la banque alimentaire, l'association *Sports 7*, l'association *Loisirs et Progrès*, *Entraide Sourire SFX* qui agit auprès des personnes âgées ou des personnes seules, le *Bon Conseil*, *Old-up génération des vieux debout*, le comité départemental parisien des échecs, l'association *Sainte-Agnès*, l'association *Kocoya TinkLab laboratoire d'idées innovantes pour l'éducation numérique*, l'association des *Chœurs de la Chapelle Saint-Louis de l'École Militaire*, le *Carré Rive Gauche*, *Chemin d'école - association pour le raccrochage scolaire*, l'association *Ramage, Sing & play* et l'association *Acel du Gros Caillou*.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DDCT 83.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 – Centre sportif Cler (7^e). Extension du bâtiment et dépose d'une demande de permis de construire. 2019 DJS 163

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération fait suite aux négociations constantes qu'elle a menées avec la Ville de Paris afin d'obtenir un réaménagement de ce site.

Madame le Maire précise qu'il concerne précisément la mise en accessibilité du bassin Cler pour les personnes à mobilité réduite. Elle rajoute qu'elle avait d'ailleurs déposé et défendu un vœu lors du Conseil de Paris du mois de mai 2017 afin que l'enveloppe permettant de financer cette opération soit prise en compte par le Centre national du Sport, à la demande de la Ville. Ce vœu avait été adopté à l'unanimité, permettant de débloquent les financements pour cette opération, dont la réalisation est prévue pour le 3^e trimestre 2020.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DJS 163.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19 – Caisse des Écoles. Convention triennale de mise à disposition de moyens et de services entre la Ville de Paris et les Caisses des Écoles. 2019 DASCO 88

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle qu'il s'agit d'une convention triennale de mise à disposition des moyens et de services entre la ville de Paris et la caisse des écoles.

Elle indique qu'elle est réservée sur ce texte en prenant l'exemple de la Cour de justice de l'Union européenne qui, dès qu'elle se prononce sur des compétences qui ne sont pas communautaires crée une jurisprudence qui vaut compétence européenne. Elle souligne que la Ville de Paris pourrait être tentée de faire la même chose en s'appropriant certaines compétences de la caisse des écoles qui se trouvera peu à peu dépossédée de son autonomie. Madame le Maire explique que l'objet de la convention existe déjà et que l'institutionnaliser reviendrait pour la Caisse à perdre la main. Elle rappelle également son attachement à la qualité des repas des enfants, notamment le bio, aux conditions d'accueil, au traitement du personnel et aux loisirs proposés.

Madame le Maire souhaite conserver la souplesse et l'autonomie du système actuel, qui a fait ses preuves.

Marc LAROCK indique qu'il partage l'avis du Maire et qu'il ne voit pas l'intérêt de rajouter une législation et une autre convention sur la caisse des écoles qui fonctionne très bien. Il rajoute qu'il serait possible de mutualiser dans les fournitures entre différentes caisses des écoles. Il précise qu'il votera contre cette délibération.

Madame le Maire reprend la parole pour exprimer son accord avec l'observation précédente. Elle met en garde sur le risque de rigidification du système.

Marc LAROCK suggère de mutualiser, mais seulement à l'initiative de chaque caisse des écoles.

Madame le Maire approuve et invite à passer au vote.

Un avis défavorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DASCO 88.

Pour : /

Contre : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 – Communication portant sur l'état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne. 2019 DEVE 66

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette communication dresse un état des lieux des contenants alimentaires en plastique dans la restauration collective municipale parisienne, réalisé entre juillet 2018 et février 2019.

Madame le Maire précise que ce travail a été réalisé dans les cantines scolaires, mais également dans les maisons de retraite ou les restaurants du personnel. Il a été relevé que les contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe et de services en plastique sont extrêmement minoritaires dans la restauration collective. Elle ajoute que ce diagnostic va permettre d'élaborer un plan d'action global dont l'objectif est de réduire cet usage du plastique.

IL N'Y A PAS EU DE VOTE POUR CE PROJET DE DÉLIBÉRATION

21 – Conférence du logement de Paris. Présentation des orientations stratégiques. 2019 DLH 107

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire rappelle qu'elle a toujours évolué en concertation avec les élus concernés par l'implantation du logement social dans l'arrondissement et qu'elle ne s'est jamais opposée au logement social en soi. Elle déclare s'être opposée à la manière dogmatique avec laquelle cette politique a été menée. Elle soutient que la nouvelle mandature de gauche à Paris a voulu « faire les pieds » aux habitants du 7^{ème} en mettant dans le logement social du projet Laënnec des gens qui avaient été expulsés.

Concernant le ministère de la Défense, Madame le Maire explique le 7^{ème} arrondissement va accueillir un nombre important de logements sociaux. Elle a donc tenu à vérifier, en accord d'ailleurs avec Christian LE ROUX, que les répartitions correspondent à la sociologie des demandeurs du 7^{ème}, en privilégiant par exemple des profils tels que des militaires, des fonctionnaires ou des gardiennes partant à la retraite. Elle conclut en confirmant qu'elle poursuivra ses efforts en faveur d'un logement social équilibré dans le 7^{ème} arrondissement.

Elle indique qu'elle n'est pas favorable à l'ambition de la Mairie de Paris de fixer des quotas de logements sociaux pour les réfugiés et les demandeurs d'asile car elle craint qu'à terme cela dénature l'esprit et la composition du logement social, qui deviendrait un prolongement de l'hébergement d'urgence, en contradiction avec l'esprit d'origine. Elle suggère donc de laisser de la souplesse et de ne pas créer de quota pour les réfugiés. En effet, même si elle rappelle que cela peut s'avérer vertueux, ainsi qu'elle l'a elle-même expérimenté dans le 7^{ème} avec Habitat et Humanisme, pour les logements étudiants et les foyers de jeunes travailleurs,

il ne faut pas tout formaliser. Le Maire indique que ces orientations de mixité sociale sont un engrenage qui peut conduire à une ghettoïsation.

Yves POZZO di BORGO déclare se souvenir que lorsqu'il était en commission de Défense au Sénat, il avait demandé à mettre en priorité les militaires dans les logements sociaux. Il précise que la difficulté résidait dans le fait que cette opération n'était pas gérée par le ministère de la Défense mais par le Budget, comme tous les biens immobiliers. Il ajoute que M. Valls avait alors bradé le ministère à la Ville car il avait passé un accord avec A. Hidalgo pour qu'elle le soutienne à la présidentielle. Il poursuit en expliquant qu'avec la LOLF ce genre de choses n'est plus possible. Il pense que la politique imposée aujourd'hui par l'exécutif municipal n'est pas la bonne et que la prochaine mandature devra la gérer autrement.

Marc LAROCK reconnaît qu'il y a des gens en difficulté dans le 7^{ème} mais qu'il est plus réservé à l'idée de restreindre aux seuls habitants du 7^{ème} arrondissement les logements à disposition.

Madame le Maire explique la procédure en disant que lorsqu'elle ne trouve pas de gens du 7^{ème}, elle élargit automatiquement à des personnes issues d'arrondissements limitrophes.

Marc LAROCK indique qu'à la dernière commission, il y a eu deux cas de personnes qui, une fois choisies ont dit non à deux logements et que la Mairie a donc été obligée de refaire une commission pour retrouver quelqu'un.

Madame le Maire explique que lorsque les gens qui veulent un logement social ne répondent pas aux attributions parce que ça ne leur plaît pas, il vaut mieux en faire profiter des habitants des arrondissements limitrophes. Elle précise que certains habitants du 15^{ème} ont par exemple des enfants scolarisés dans le 7^{ème} et qu'il est donc normal d'élargir. Le Maire affirme qu'elle n'est pas restrictive sur ce point : la priorité c'est le 7^{ème} mais il peut arriver que les logements ne correspondent pas. Elle observe que parfois le bailleur ne fait pas le travail, générant des nuisances pour tout le voisinage. Mais elle souligne qu'en règle générale l'attribution doit être pensée en amont car sinon les bailleurs ne gèrent que des problèmes, plus la location. Elle explique donc qu'elle a démontré cette vérité à Ian Brossat qui a reconnu sa pertinence et que c'est pour cette raison que la Mairie du 7^e parvient à négocier sur les logements.

Christian LE ROUX reconnaît que les orientations sont davantage des orientations démagogiques que des orientations réalistes. Il explique qu'il faut admettre qu'il y a eu une évolution intéressante ces dernières années où l'on est sorti des petits programmes immobiliers imposés avant, comme dans la rue de Varenne où se trouvait des logements sociaux dans un immeuble de quatre habitations, avec en moyenne 8 000 euros le mètre carré, alors qu'un logement social classique tourne autour de 2 500 euros le mètre carré dans Paris. Il explique que le fait d'avoir de grandes constructions comme avec Laënnec, ou le ministère des Armées demain, permettra d'avoir beaucoup plus d'amplitude, ce qui est, selon lui, très important. Il admet être reconnaissant que ces programmes aient pu être ouverts aux

fonctionnaires, militaires, mais également aux étudiants avec des foyers, notamment ceux de Sciences Po.

Il poursuit en rappelant que les élus du 7^{ème} ont toujours plaidé pour les attributions aux habitants du 7^{ème} ainsi que pour la construction de logements intermédiaires. Il indique donc qu'il suivra le Maire sur cette délibération.

Rachida DATI remercie M. LE ROUX et LAROCK pour leurs interventions et invite à passer au vote.

Un avis défavorable est donné à la MAJORITÉ des votants au projet de délibération 2019 DLH 107.

Pour : /

Contre : 11 (dont 2 pouvoirs écrits)

Abstention : 1 (M. Marc LAROCK)

Ne prend pas part au vote: /

22 – Science Po nouveau campus de l'Artillerie (7^e) : autorisation donnée à la Région Ile-de-France pour le financement du Pavillon de l'Innovation. 2019 DAE 221

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire indique que cette délibération concerne l'autorisation donnée à la Région Île-de-France pour le financement du pavillon de l'innovation de Sciences Po, sous forme d'aide.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DAE 221.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

23 – Subventions (41 550 euros) à 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés (Budget participatif « Cultiver en Ville »).
2019 DEVE 101

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente une subvention ventilée sur 23 associations dans le cadre de l'appel à projets portant sur les jardins partagés.

Elle précise que cette subvention s'inscrit dans le cadre du budget participatif, thème « Cultiver en Ville » et annonce que pour le 7^{ème}, l'association « Connaître et protéger la nature du Val de Seine » recevra 1 000 euros en budget de fonctionnement et 2 000 euros en budget d'investissement.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DEVE 101.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

24 – Subvention (17 600 euros) et convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) pour la réalisation d'une seconde édition d'un défi famille « zéro déchet ». 2019 DPE 10

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire présente cette délibération qui concerne une convention avec l'Agence Parisienne du Climat (APC) et l'attribution d'une subvention de 17 600 euros pour la réalisation de la seconde édition de l'opération intitulée « un défi famille zéro déchet ». Elle précise que l'opération avait été un succès puisqu'elle a montré une réduction de 25 % des déchets pour l'ensemble des familles.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DPE 10.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 – Dénomination promenade Yehudi Menuhin (7^e). 2019 DU 126

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une emprise de l'avenue de Lowendal au niveau de la partie contre-allée et qu'il n'y a pas de riverain entre la place de Fontenoy et l'avenue de Suffren.

La délibération est adoptée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 126.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

26 – Dénomination promenade Marie de Roumanie (7^e). 2019 DU 131

Rapporteur : Mme Rachida DATI

Madame le Maire explique qu'il s'agit de la partie du quai Branly située entre l'avenue de Suffren et le pont d'Iéna dans la continuité de la promenade d'Australie.

La délibération est adoptée.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2019 DU 131.

Pour : 12 (dont 2 pouvoirs écrits)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Madame le Maire annonce le lancement, le 25 juin à 18H30, de l'été solidaire. Elle indique également que la grande fête de fin d'année se tiendra le 26 juin. Des points d'eau, bouteilles et casquettes seront prévus.

Josiane GAUDE indique que le dîner de la rue Cler se tiendra le 27 juin.

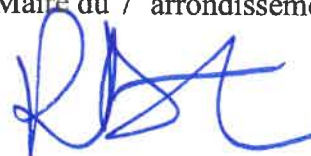
La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Olivier LE QUERE

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI